

PROPRIÉTAIRES, LOCATAIRES OU EXPLOITANTS TERRIENS, CE DOCUMENT VOUS CONCERNE !



TRAPIL VOUS PERMET DE MIEUX LES CONNAITRE POUR MIEUX LES RESPECTER

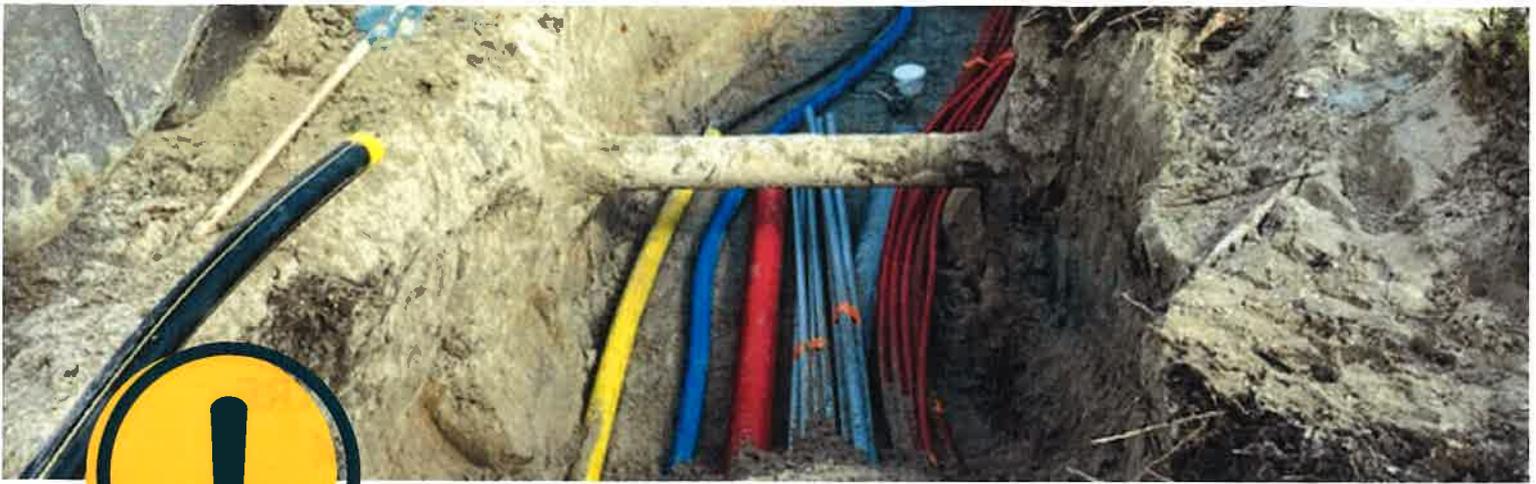
Dans l'intérêt public, votre commune est traversée par un ou plusieurs pipelines. Nous souhaitons, au travers de ce message, vous faire connaître le moyen de transport, à la fois, le plus sûr et le plus écologique.



Parce qu'ils sont très adaptés au transport d'importantes quantités de fluides, les pipelines (oléoducs ou gazoducs) tissent en France leur toile depuis plusieurs décennies, tout en préservant la qualité visuelle, sonore et olfactive de leurs riverains.

Même si leur discrétion leur confère une certaine protection, nous veillons à leur sécurité, en assurant périodiquement, des surveillances terrestres et aériennes.





Même en période de **confinement**, il convient de rester prudent lors de l'exécution de vos travaux y compris si vous êtes un particulier. Les Déclarations de Travaux (DT, DICT ou conjointes) et les Avis de Travaux Urgents restent **OBLIGATOIRES**.

Toutes les équipes du Guichet Unique (reseaux-et-canalisation.ineris.fr) et des Prestataires d'Aide à la déclaration restent mobilisées pendant cette période. **Il en est de même des équipes de TRAPIL**. Cependant, durant cette période cer-

tains exploitants de réseaux pourraient être amenés à répondre aux déclarants dans un délai un petit peu plus long que d'habitude. Restez patients, les travaux ne pourront pas être entrepris avant la réponse de TOUS les exploitants de réseaux sensibles (ou un contact avec les exploitants de réseaux de Transport de Matières Dangereuses - TMD).



Les pipelines ne présentent pas de dangers notables en fonctionnement. Par contre, une agression extérieure pourrait entraîner des conséquences potentiellement graves.

Réseau Trapil ODC



Dans l'intérêt de tous et pour nous aider à servir l'utilité et la sécurité publique, nous vous demandons, avant tous travaux de terrassement, quelle que soit sa profondeur, de bien vouloir utiliser le site :

"reseaux-et-canalisation.ineris.fr"
pour déclarer vos travaux.

En cas de doute ou de question vis-à-vis de toutes démarches, nos services se tiennent à disposition par courriel "odclignes@trapil.com" ou par téléphone **03 85 42 10 09**.

Pour votre information, nous disposons d'agents de terrain qui couvrent l'ensemble du réseau.

En cas d'urgence, les **numéros verts 0 800 31 24 25** et **0800 10 57 66** (qui sont affichés sur nos balises) sont disponibles **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**.